

Concours scolaires et réformes de l'enseignement. Une mise en abîme de la section d'architecture de l'École des beaux-arts ? (1906-1968)

School competitions and educational reforms. A 'mise en abyme' of the section of architecture section of the 'Ecole des Beaux-arts'? (1906-1968)

Concours zur Schularchitektur und Lehrreform. Ein Abbild der Architektursektion der École des Beaux-Arts (1906-1968)?

Amandine Diener



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/lha/1391>

DOI : 10.4000/lha.1391

ISSN : 1960-5994

Éditeur

Association Livraisons d'histoire de l'architecture - LHA

Édition imprimée

Date de publication : 15 juin 2019

Pagination : 59-71

ISSN : 1627-4970

Référence électronique

Amandine Diener, « Concours scolaires et réformes de l'enseignement. Une mise en abîme de la section d'architecture de l'École des beaux-arts ? (1906-1968) », *Livraisons de l'histoire de l'architecture* [En ligne], 37 | 2019, mis en ligne le 02 janvier 2021, consulté le 25 janvier 2021. URL : <http://journals.openedition.org/lha/1391> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/lha.1391>

Par Amandine DIENER

CONCOURS SCOLAIRES ET RÉFORMES DE L'ENSEIGNEMENT. UNE MISE EN ABÎME DE LA SECTION D'ARCHITECTURE DE L'ÉCOLE DES BEAUX-ARTS ? (1906-1968)

« Une nouvelle vision des conditions d'études et de réalisation ont fait apparaître la nécessité de repenser l'enseignement de l'architecture, non seulement en France mais dans la plupart des pays du monde¹ ». C'est par ces lignes que Louis Aublet (1901-1980), professeur de théorie de l'architecture à l'École des Beaux-Arts, introduit l'un des derniers sujets de concours d'émulation qu'il formule en 1964. Il y fait explicitement référence au contexte de réforme qui agite la section d'architecture de l'École des Beaux-Arts, notamment depuis le décret-cadre Debré du 16 février 1962, démentant ainsi l'idée que l'« éducation architecturale² » prodiguée aux Beaux-Arts ignorerait l'actualité.

S'ils ont été analysés pour leur organisation³ et ont fait l'objet de recherches concentrées sur des périodes particulières⁴, les concours scolaires d'architecture à l'École des Beaux-Arts ont été encore assez peu observés pour le contenu de leurs énoncés⁵. Dans le sillon d'une thèse portant sur l'histoire de l'enseignement de l'architecture à l'École des Beaux-Arts au XX^e siècle⁶, cet article propose de rapprocher certaines mesures ou réforme liées à l'enseignement – notamment la création des Écoles régionales d'architecture (ERA) au début du siècle⁷, la double réforme

1. « Une école d'architecture », concours d'émulation, rendu de première classe, 27.11.1964-29.01.1965, *Les Concours d'architecture* [de l'année scolaire 1964-1965], Paris, éd. Vincent, Fréal et Cie, [s.d.].
2. Antoine Stinco, *Une Éducation architecturale, Tunis-Paris-Rome-Paris*, Paris, éd. Sens et Tonka, 2014, 141 p.
3. Citons Jacques Lucan, *Composition non composition, architectures et théories XIX^e et XX^e siècles*, Lausanne, Éd. Presses polytechniques et universitaires romandes, 2010, 607 p.
4. Citons Annie Jacques, « The Programmes of the Architectural Section of the École des Beaux-Arts, 1819-1914 », Robin Middleton (Ed.), *The Beaux-Arts and Nineteenth-Century French Architecture*, London, Thames & Hudson, 1982, p. 58-65 ; Antonio Bruculeri, « L'École des Beaux-Arts saisie par la modernité », Jean-Louis Cohen (dir.), *Les années trente, l'architecture et les arts de l'espace entre industrie et nostalgie*, catalogue d'exposition, Paris, Éd. du Patrimoine, 1997, p. 219-224.
5. Citons Christopher Drew Armstrong, Olivier Liardet, « Des phares au concours : de l'Académie royale d'architecture à l'École des Beaux-Arts, 1745-1966 », *Livraisons d'histoire de l'architecture*, 2^e semestre 2012, n^o 24, p. 9-62.
6. « L'enseignement de l'architecture à l'École des Beaux-Arts. Une lecture des règlements et de la pédagogie (1863-1968) », thèse en histoire de l'architecture menée par l'auteure sous la direction d'Anne-Marie Châtelet à l'université de Strasbourg, et soutenue en juin 2017.
7. Le décret du 23.01.1903 permet la création d'écoles régionales d'architecture.

de l'enseignement et de la profession en 1940/1941⁸, ainsi que celle des années soixante⁹ – et les concours scolaires consacrés aux lieux de l'enseignement. Les sujets proposés reflètent-ils des moments significatifs de l'histoire de la section d'architecture de l'École des Beaux-Arts ? Révèlent-ils des moments de crises ou, à l'inverse, d'apogées de l'institution ? Constituent-ils un vivier de réflexion permettant de réinventer la pédagogie à travers les lieux de l'enseignement ?

Pour vérifier l'hypothèse d'une mise en abîme de l'histoire de la section d'architecture de l'École des Beaux-Arts à travers les concours scolaires, une étude thématique est préférée ici à un déroulé chronologique. Sur une toile de fonds rappelant l'évolution de la section d'architecture – construite à partir des archives de cette dernière¹⁰ – l'analyse est essentiellement fondée sur un corpus d'une soixantaine de sujets de concours¹¹ issus des *concours d'architecture*¹² publiés entre 1906 et 1967. Elle repose sur les concours d'émulation, du concours du grand prix de Rome et de Fondations¹³, et s'attache à deux dimensions : l'une écrite, à travers les sujets, l'autre graphique, par le biais des dessins produits par les élèves.

Architecture et enseignement : l'ambiguïté du rapport Paris/province

L'école mère du quai Malaquais peine à considérer les écoles régionales d'architecture (ERA), créées au début du siècle, comme ses égales. Outre la centralisation de la pédagogie à Paris¹⁴ et la coloration très parisienne des commissions qui régissent l'enseignement¹⁵, une mise sous tutelle des ERA se traduit notamment dans le refus répété des institutions de tutelle de leur octroyer le qualificatif de « supérieur¹⁶ » et de leur accorder le droit de décerner le diplôme d'architecte. Ce manque de considération pour les ERA se traduit, dans les concours, par l'absence de sujets qui leur soit dédié ; il faut en effet attendre l'année 1939 pour que le sujet « Une

8. La loi du 31 décembre 1940 qui instaure un ordre des architectes est suivi d'une réforme de l'enseignement précisée dans l'arrêté du 17 février 1941.

9. Après le décret-cadre Debré du 16 février 1962 qui envisage la création d'Écoles nationales d'architecture, les six années de débats qui suivent aboutissent au décret du 6 décembre 1968 ; l'architecture est détachée de l'École des Beaux-Arts.

10. Arch. Nat., série AJ/52.

11. L'intégralité des sujets de concours publiés sur la période 1906-1967 a été balayée. Sur les presque 2 000 concours publiés, une soixantaine a été retenue parce qu'elle présente un titre en lien avec le sujet des lieux de l'enseignement de l'architecture ou parce son contenu y réfère.

12. *Les Concours d'architecture* [des années scolaires 1906 à 1967], Paris, éd. Vincent, Fréal et C^{ie}, [s.d.].

13. Les sujets de ces concours sont respectivement rédigés par le professeur de théorie, l'Institut de l'Académie des Beaux-Arts et par une commission des programmes elle-même majoritairement constituée de membres de l'Institut.

14. La rédaction des sujets se fait par le professeur de théorie de l'École des Beaux-Arts ; les dessins produits par les provinciaux sont envoyés à Paris où ils sont jugés avant d'être renvoyés vers les écoles de province.

15. L'Académie des Beaux-Arts, le conseil supérieur de l'enseignement et la commission du diplôme.

16. AJ/52/1045 et AJ/52/1047.

école régionale d'architecture¹⁷ » soit proposé par Georges Gromort (1870-1961). En 1939, Gromort introduit le sujet par les ambitions nourries par le décret de 1903 ; il cache toutefois les inégalités effectives instaurées entre les élèves parisiens et provinciaux en reformulant le principe d'unité des programmes, des méthodes, des jugements et des valeurs soutenu par Guadet¹⁸ (1834-1908). Conçue pour 150 élèves, aspirants compris, l'école mise au concours présenterait des dimensions généreuses alors que les effectifs au sein des ERA en activité à cette période sont nettement plus réduits¹⁹. Des locaux identiques à ceux de Paris sont prévus pour y développer les activités d'enseignement : deux ateliers pour 50 élèves chacun, une cinquantaine de loges, deux amphithéâtres, des salles de cours, une bibliothèque et des galeries auxquels s'ajoutent des espaces spécifiques permettant l'emballage, l'expédition et la réception des projets, ainsi qu'un espace d'exposition de fragments d'architecture régionale, la composition d'ensemble trouvant place au sein d'un vaste jardin. Si cette mesure permet de reproduire un musée d'architecture et de fragments exposés en plein air pour le dessin d'après nature, elle va toutefois à l'encontre de la définition de la décentralisation de l'enseignement qu'entendait Guadet. Celui-ci approuvait l'idée de créer des écoles en région, mais refusait l'idée d'une décentralisation des contenus d'un enseignement qui se voudrait alors régional. L'un des dessins primés, celui de Paul Éveillard (1915-), regroupe les différents éléments demandés par le programme au sein d'un édifice à patio situé dans l'enclos d'une église, tout en déclinant un vocabulaire résolument régionaliste (ill. 1). La volumétrie de la toiture et le choix des matériaux reflètent l'écriture architecturale de la Bretagne, région dans laquelle Éveillard a entamé ses études – l'atelier de Georges Lefort (1875-1954) à l'ERA de Rennes – avant de les poursuivre à Paris à l'atelier Paul Bigot (1870-1942).

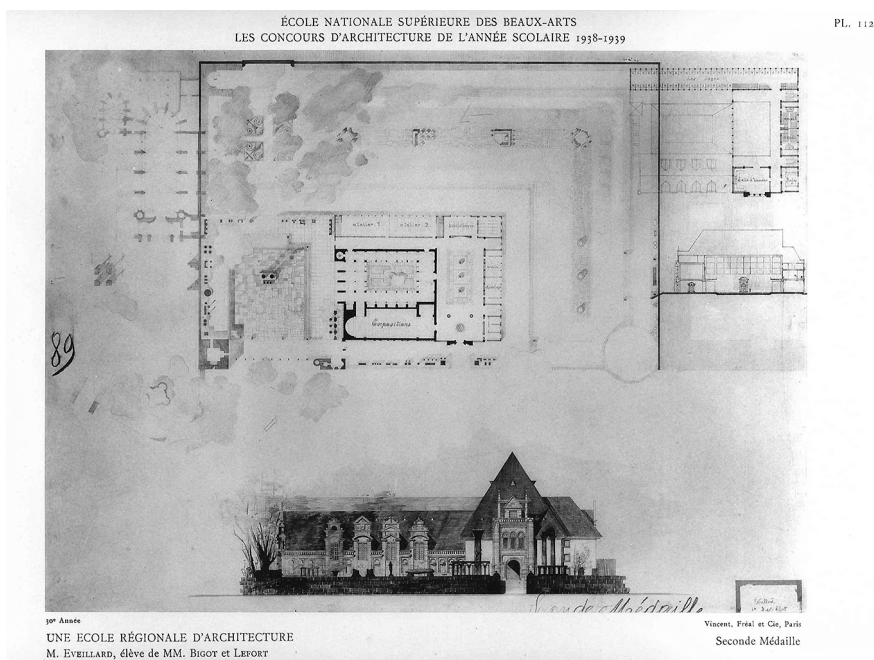
Tandis que se prépare le décret-cadre Debré de février 1962 – qui projette la création d'Écoles nationales d'architecture en province – un second concours d'école régionale d'architecture est proposé par Aublet. Le sujet, qui semble ainsi dépassé dans sa temporalité, l'est également dans son contenu puisque l'énoncé reprend les grandes lignes de celui formulé par Gromort. Il est toutefois complété par des espaces rendus nécessaires suite à des mesures réglementaires ou évolution des pratiques pédagogiques : un atelier de classe préparatoire prévu pour 50 élèves²⁰, un atelier

17. « Une école régionale d'architecture », concours d'émulation, rendu de première classe, 1939.

18. « Rapport présenté au nom de la Commission instituée à l'effet d'étudier l'organisation d'écoles régionales d'architecture, par M. J. Guadet, inspecteur général des bâtiments civils, professeur à l'École nationale des Beaux-Arts », publié dans le *Journal officiel de la République française* du 31 janvier 1903.

19. À Strasbourg, le nombre d'élèves ne dépasse pas la quinzaine et seules sept inscriptions sont recensées pour l'année 1937-1938. Voir Anne-Marie Châtelet, « L'École régionale d'architecture de Strasbourg (1921-1965) », Anne-Marie Châtelet, Franck Storne (dir.), avec la collaboration d'Amandine Diener et de Bob Fleck, *Des Beaux-Arts à l'Université. Enseigner l'architecture à Strasbourg*, Strasbourg, Éd. Recherches, 2013, p. 26.

20. Arrêté du 1^{er} août 1949.

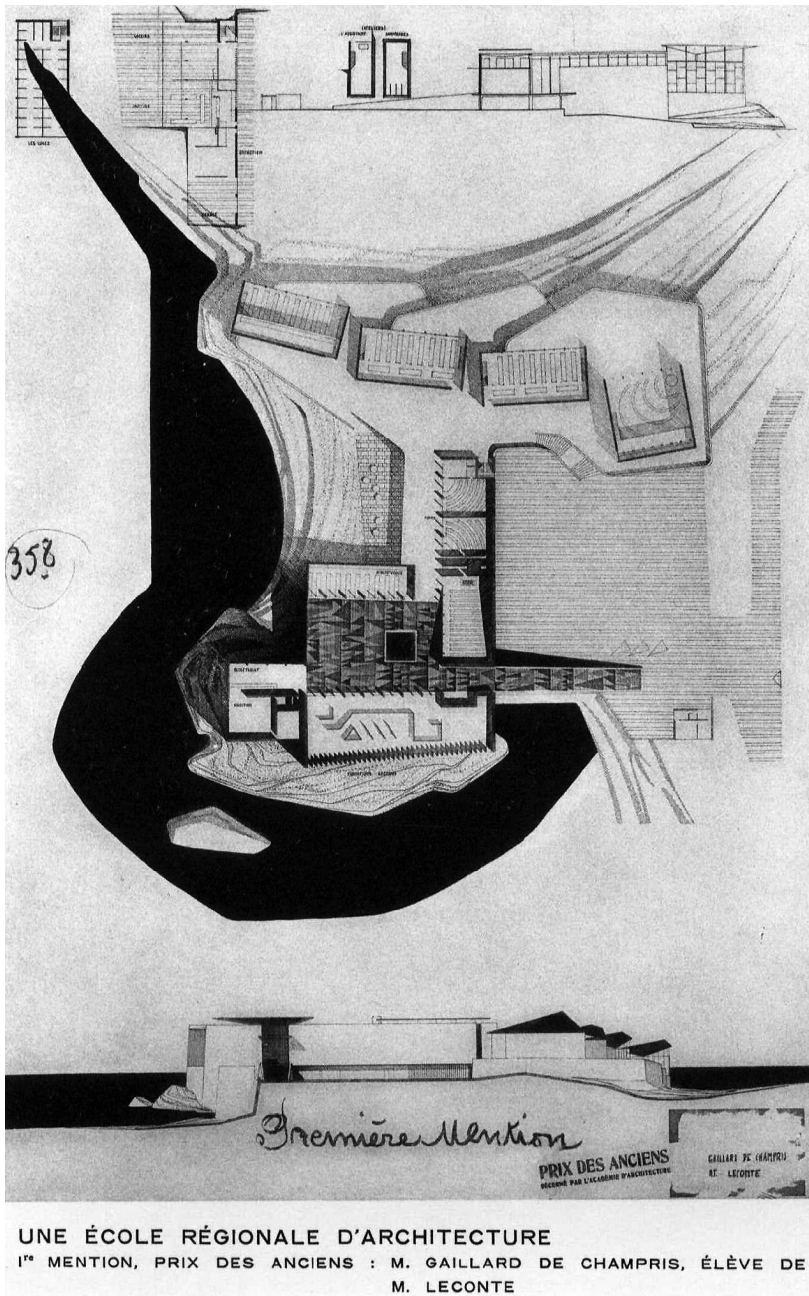


Ill. 1 : « Une école régionale d'architecture », planche dessinée par Paul Éveillard, élève de Georges Lefort et Paul Bigot, seconde médaille, *Les concours d'architecture de l'année scolaire 1938-1939*, Paris, Éd. Vincent, Fréal et Cie, [s.d.], pl. 112. © D.R.

de maquettes²¹, des salles dédiées à des collections²², une salle de réunion et une cantine des élèves. Dans le projet primé de Thierry Gaillard de Champris (1938-), élève d'André Leconte (1894-1966), ces espaces semblent groupés au sein d'un édifice monolithe tandis que les ateliers, autonomes, fragmentent la composition (ill. 2). Celle-ci est conçue à proximité d'un centre universitaire, comme pour s'en tenir à distance. L'évocation qui est faite à l'université dans ce sujet renvoie aux débats qui animent les diverses commissions en charge de réformer les études dans les mêmes années. Le rattachement de l'enseignement de l'architecture à l'université constituerait, pour certains, une issue à la crise que traverse l'École et, plus largement, la figure et la profession d'architecte.

21. Des planches de rendu publiées dans les recueils des éditions Vincent, Fréal et Cie attestent en effet, par le biais de collage de photographies, de la réalisation de maquette pour certains concours d'émulation.

22. Telles que de documents, photos, maquettes, dessins, instruments, échantillons de matériaux.



Ill. 2 : « Une école régionale d'architecture », planche dessinée par Thierry Gaillard de Champris, élève d'André Leconte, prix des anciens décerné par l'Académie d'Architecture, *Les concours d'architecture de l'année scolaire 1961-1962*, Paris, Éd. Vincent, Fréal et Cie, [s.d.], pl. 8. © D.R.

*Des Beaux-Arts à l'université :
la question de l'autonomie de la discipline architecturale*

Les sujets proposés durant les années trente à soixante projettent justement l'idée que l'enseignement de l'architecture pourrait se rapprocher de la structure universitaire, voire l'intégrer. Les modalités pratiques et concrètes ne sont pas exposées mais plusieurs *scenarii* témoignent d'une réflexion autour de l'autonomie de la discipline architecturale. Celle-ci resterait d'abord associée aux sections de peinture, sculpture et gravure au sein d'« Une cité des Beaux-Arts²³ » qui serait calquée sur le modèle de l'École des Beaux-Arts mais dont l'expression « cité » préfigure toutefois l'idée d'un « campus ». Elle serait ensuite détachée des autres sections, chacune bénéficierait d'une direction séparée et autonome, et intégrerait l'université sous la forme d'« Une section d'architecture d'une université des Beaux-Arts²⁴ ». Une dernière option se dessine, qui combine les deux précédentes : une école des arts plastiques constituée des diverses sections des Beaux-Arts et qui, au même titre que les écoles de sciences ou de médecine, serait rattachée à « un grand centre universitaire²⁵ ». La proposition lauréate d'Yves Bayard (1935-2008), élève de Paul La Mache (1918-1999), se situe dans la mouvance de la modernité et d'un urbanisme vertical car elle applique le principe du zonage des fonctions – les habitations, la cité, le centre, le sport et l'université – et fait le choix d'ériger cette dernière sous la forme d'une tour²⁶ (ill. 3). Dans les sujets, l'hésitation entre le maintien d'un modèle Beaux-Arts et l'intégration à l'université est palpable puisqu'ils combinent les deux systèmes : le maintien systématique des procédés pédagogiques hérités des Beaux-Arts (ateliers, concours, loges, galeries, ...) associé à un rapprochement timide avec l'université (l'intégration à un campus situé au sein d'un vaste jardin en bordure d'une grande ville serait favorable à une culture partagée). Les modèles universitaires anglais et américain²⁷ sont cités à plusieurs reprises pour leurs dispositifs spatiaux – de vastes ensembles isolés, reliés entre eux par des galeries, et situés dans un vaste parc de verdure en périphérie de la ville – qui préfigurent en effet les premiers campus universitaires français des années soixante²⁸. Plusieurs sujets de concours donnés à l'École des Beaux-Arts se font l'écho du développement d'équipements qui participent à la composition de ces ensembles²⁹.

23. « Une cité des Beaux-Arts », concours Labarre, 1927.

24. « La section d'architecture d'une université des Beaux-Arts », concours Labarre, 1929.

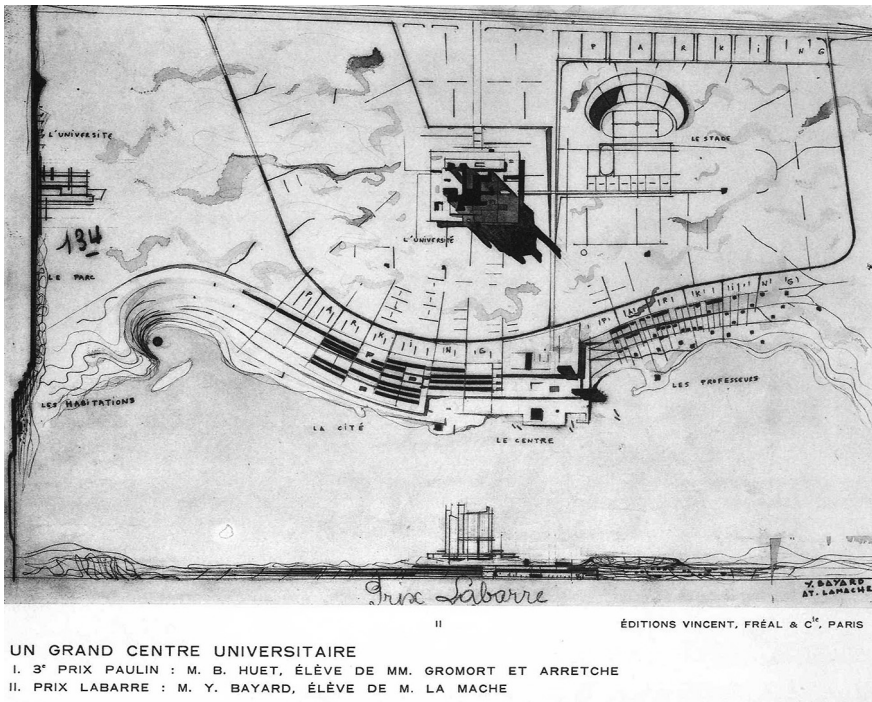
25. « Un grand centre universitaire », concours Paulin et Labarre, 1960.

26. Voir Ingrid Taillandier, Olivier Namias, Jean-François Pousse, *L'Invention de la tour européenne*, Paris, Pavillon de l'Arsenal, 2009, 437 p.

27. Notamment dans « Une école supérieure des Beaux-Arts », épreuve définitive du concours du grand prix de Rome, 1930 ; et « La section d'architecture d'une université des Beaux-Arts », concours Labarre, 1929.

28. Patrice Gourbin, « La reconstruction de l'université de Caen. À l'origine du campus français », *In Situ* [En ligne], 17 | 2011, mis en ligne le 9 janvier 2014, consulté le 30 décembre 2018. URL : <https://journals.openedition.org/insitu/1086>.

29. Citons « La bibliothèque d'une cité universitaire » concours d'émulation, rendu de première classe, 1927 ; « Une maison des jeunes et de la culture » et « Une maison d'étudiants », concours d'émulation, rendu de première classe, 1955 ; « Une cité universitaire », concours d'émulation, rendu de première classe, 1959.



Ill. 3 : « Un grand centre universitaire », planche dessinée par Yves Bayard, élève de Paul La Mache, prix Labarre, *Les concours d'architecture de l'année scolaire 1959-1960*, Paris, Éd. Vincent, Fréal et Cie, [s.d.], pl. 19. © D.R.

Si la réforme de 1941 qui modifie la structure des études d'architecture passe relativement inaperçue dans les concours, si ce n'est dans « Un musée d'architecture³⁰ » que Gromort imagine pour grouper la documentation nécessaire à la section des hautes études d'architecture³¹, c'est davantage la réflexion lancée en 1952 sur la réorganisation de l'enseignement artistique en France³² qui transparait. « Un organisme pratique d'enseignement d'arts plastiques³³ » consisterait en « une espèce d'université des arts plastiques » où la peinture, la sculpture, la décoration, la gravure, la fresque et les arts annexes seraient enseignées selon « des principes [...] essentiellement différents de ceux d'une école [...] c'est-à-dire à l'exclusion de toute compétition scolaire ». L'architecture, non citée, demeurerait ainsi exclue de la struc-

30. « Un musée d'architecture », concours démulation, rendu de première classe, 1938.

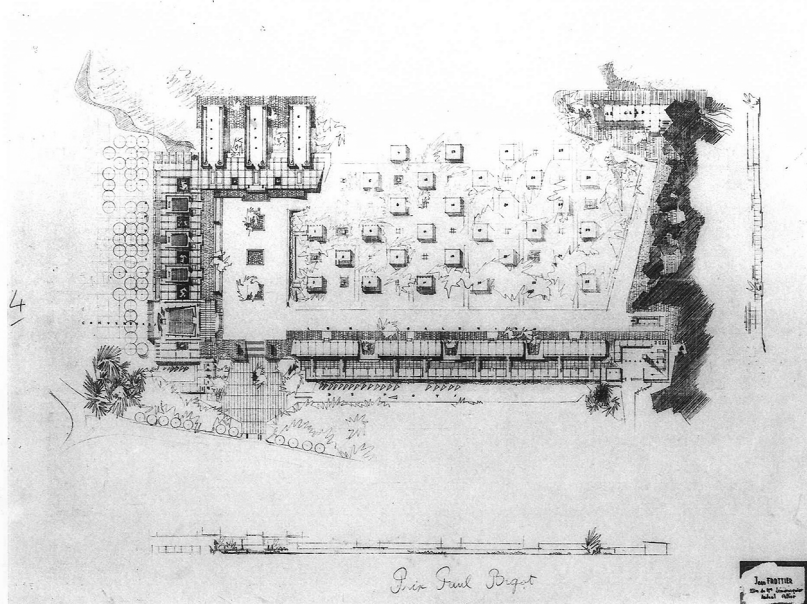
31. Le décret du 26 juillet 1941 prévoit la création d'une section des hautes études d'architecture accessible aux élèves diplômés.

32. Citons la création du diplôme de dessin et d'arts plastiques (DDAP) ; décret du 20 octobre et arrêté du 23 octobre 1952.

33. « Un organisme pratique d'enseignement d'arts plastiques », concours Bigot, 1951. Les deux extraits cités en sont issus.

ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES BEAUX-ARTS
LES CONCOURS D'ARCHITECTURE DE L'ANNÉE SCOLAIRE 1951-1952

PL. 15



UN ORGANISME PRATIQUE D'ENSEIGNEMENT DES ARTS PLASTIQUES
PRIX : M. FROTTIER, ÉLÈVE DE MM. LEMARESQUIER, AUDOUL ET POTTIER

CONCOURS
P. BIGOT

Ill. 4 : « Un organisme pratique d'enseignement d'arts plastiques », planche dessinée par Jean Frottier, élève de Charles Lemaresquier, Alfred Audoul et Henry Pottier, prix Bigot, *Les concours d'architecture de l'année scolaire 1951-1952*, Paris, Éd. Vincent, Fréal et Cie, [s.d.], pl. 15. © D.R.

ture universitaire et, de surcroît, fidèle au système pédagogique Beaux-Arts. Le projet lauréat de Jean Frottier (1921-2007) – élève de Charles Lemaresquier (1870-1972), Alfred Audoul (1891-1963) et Henry Pottier (1912-2000) – ne propose pas de dispositifs réellement nouveaux : un plan en L qui articule salles de classes et amphithéâtres autour d'un espace paysager ponctué de petits pavillons (ill. 4).

Des structures alternatives au retour au projet d'école d'architecture

Pressentant peut-être l'incapacité de faire évoluer le système d'enseignement en place à l'École des Beaux-Arts, André Gutton (1904-2002) – qui occupe la chaire de 1949 à 1958 – imagine des structures complémentaires tel « Un musée d'art moderne³⁴ » qui, situé à proximité d'un campus de l'université, accueillerait le siège de diverses manifestations artistiques et conférences, ou « Un séminaire universi-

34. « Un musée d'art moderne », concours d'émulation, rendu de première classe, 1954.

taire³⁵ », destiné à développer la culture académique. Gutton imagine y aménager des « salles de conversations ou séminaires³⁶ » encore appelées « salles de conférences-causeries³⁷ », expressions qui font référence à ses cours et publications intitulées *Conversations sur l'architecture*³⁸. Il transpose ainsi, à travers les concours, l'idée de faire évoluer la forme traditionnelle des cours magistraux vers un dialogue entre enseignant et enseigné. De même, cette volonté « de prolonger la culture de notre école par un enseignement libre permettant des discussions de maître à élève sur tel ou tel sujet d'actualité³⁹ », est également développée par Gutton dans le sujet « Une maison des Beaux-Arts⁴⁰ », qui traduit l'idée qu'il a émise de créer un centre de recherche architecturale⁴¹ au sein d'un rapport intitulé *La profession d'architecte. Architecture, architecte, enseignement*⁴² daté de 1957. Celui-ci constitue la contribution de Gutton à une consultation sur la réforme engagée en 1949 par Jacques Jaujard (1895-1967), directeur général des Arts et des Lettres. Les enseignants membres du comité consultatif de l'enseignement de l'architecture créé, tels que Marcel Lods (1891-1978) et Georges-Henri Pingusson (1894-1978), sont appelés à présenter leurs propositions en vue de faire évoluer les contenus et les formats de l'enseignement.

Le décret-cadre Debré de 1962, qui résulte en partie des avis émis par ce comité consultatif, reste à un état embryonnaire car il ne précise ni les modalités permettant l'ouverture des écoles nationales d'architecture imaginées, ni l'organisation des études. Les consultations reprennent notamment sous l'impulsion de Max Querrien (1921-2019), ce dont témoignent certains sujets de concours. Ceux-ci traduisent en effet la recherche de solutions nouvelles, sans toutefois trop oser bousculer le schéma en place. En 1964, le sujet « Une école d'architecture⁴³ » recherche une organisation nouvelle des études, or il précise que « si l'on ne veut pas bouleverser gravement du jour au lendemain l'enseignement existant, il semble qu'une solution efficace consisterait à créer de nouvelles écoles appliquant des principes différents de ceux qui existent. L'École qui fait l'objet du présent programme ne serait donc pas destinée à remplacer l'enseignement actuel donné à l'École des Beaux-Arts, mais

35. « Un séminaire universitaire », esquisse-esquisse, première classe, 1956.

36. « Un musée d'art moderne », concours d'émulation, rendu de première classe, 1954.

37. « Un séminaire universitaire », esquisse-esquisse, première classe, 1956.

38. André Gutton, *Conversations sur l'architecture, cours de théorie de l'architecture professés à l'École nationale supérieure des Beaux-Arts*, Paris, éd. Vincent, Fréal et C^{ie}, 1952-1962 (tome 1, « L'édifice dans la ville », 1952 ; tome 2, « La maison de l'homme », 1954 ; tome 3a, « Les édifices religieux et culturels », 1956 ; tome 3b, « Les écoles, lycées, facultés et universités », 1959 ; tome 6, « L'urbanisme au service de l'homme », 1962).

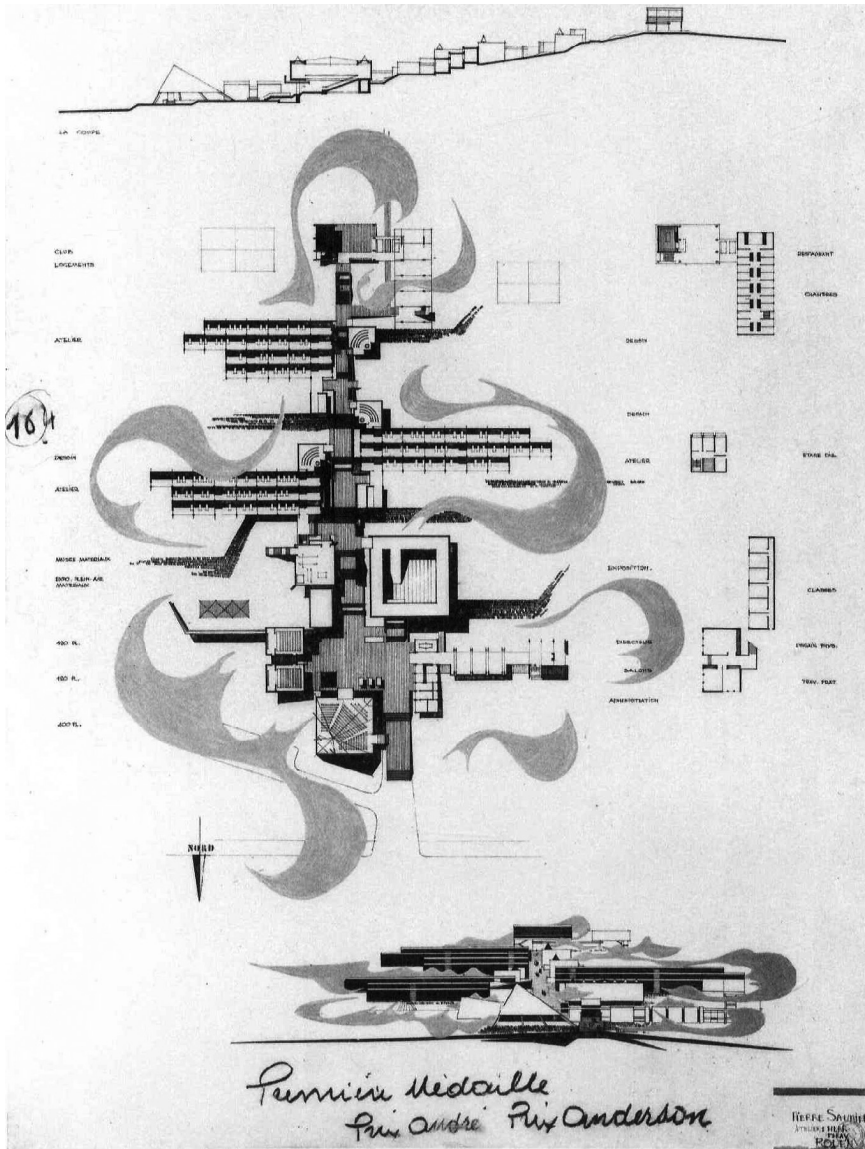
39. « Une maison des Beaux-Arts », esquisse complémentaire, première classe, 1956.

40. *Ibid.*

41. Dans la lignée de cette idée, le décret-cadre Debré prévoit un centre de spécialisation et de recherches architecturales.

42. Lettre d'André Gutton adressée à Nicolas Untersteller, datée du 08.06.1957, 1 p., accompagnée d'un rapport sur la réforme intitulé « La profession d'architecte. Architecture, architecte, enseignement », 25 p., dans AJ/52/1034.

43. « Une école d'architecture », concours d'émulation, rendu de première classe, 1964-1965.



UNE ÉCOLE D'ARCHITECTURE

1^{re} MÉDAILLE, PRIX ANDRÉ ET PRIX ANDERSON : M. P. SAUNIER, ÉLÈVE
DE MM. HERR ET FÉRAY, A ROUEN

Ill. 5 : « Une école d'architecture », planche dessinée par Pierre Saunier, élève de François Herr et Georges Féray, prix André et Anderson, *Les concours d'architecture de l'année scolaire 1964-1965*, Paris, Éd. Vincent, Fréal et Cie, [s.d.], pl. 28. © D.R.

serait une création nouvelle dans le cadre des ensembles universitaires existants ou à créer⁴⁴ ». L'architecture du projet lauréat de Pierre Saunier (1939-), élève de François Herr (1909-1995) et Georges Féray (1892-1965) à l'ERA Rouen, abandonne la disposition d'édifices autour d'un patio, autrefois prédominante au profit d'une galerie centrale de circulation, sorte de colonne vertébrale du projet qui épouse un site à forte déclivité, sur laquelle se greffent les nombreux ateliers et espaces d'enseignement et d'exposition prévus par le programme (ill. 5). S'il demeure fondé sur les recettes éprouvées de la composition classique et qu'il préserve l'impression d'unité – ce projet réunit toutefois les caractéristiques fondatrices des campus, à savoir l'isolement du site, la monumentalisation des édifices et l'aménagement paysager du parc.

Cultiver le particularisme d'un « système Beaux-Arts »

Parmi les différents sujets qui invitent à concevoir de nouvelles structures de formation à l'architecture, la redondance de certains dispositifs spatiaux marque l'attachement à une pratique pédagogique fondée sur le principe de l'émulation. La présence continue d'ateliers, de loges et de galeries rappelle les lieux emblématiques de la réalisation, du jugement et de l'exposition des concours, qui demeurent le fondement de la pédagogie développée aux Beaux-Arts. Le principe des ateliers prédomine comme en témoigne le sujet d'« Une école supérieure des Beaux-Arts⁴⁵ » : à côté de quatre ateliers officiels d'architecture placés « sous la direction des professeurs attitrés », il y aurait une vingtaine d'ateliers libres accompagnés « de galeries d'expositions et de loges pour les concours ». Face à la pénurie de locaux à l'École des Beaux-Arts due à la forte augmentation du nombre d'élèves, des solutions permettant à l'enseignement de se dérouler dans de bonnes conditions sont imaginées. Les cours prendraient place au sein de plusieurs amphithéâtres et salles de cours de tailles variées, les ateliers seraient « très vastes, bien éclairés », et de nombreux espaces de galeries, par leurs dimensions généreuses, permettraient d'accueillir des expositions de travaux d'élèves. Les dispositions les plus importantes concernent les loges, lieu de confection des concours : le sujet propose d'en aménager 360 – 300 seraient simples et 60 doubles⁴⁶ – l'École des Beaux-Arts n'en possède en réalité qu'une cinquantaine lorsque le nombre de concurrents peut atteindre 200 voire 250.

Durant l'entre-deux-guerres, si certains sujets se font l'écho des difficultés matérielles rencontrées à l'École des Beaux-Arts⁴⁷, d'autres, plus nombreux dans les

44. *Ibid.*

45. « Une école supérieure des Beaux-Arts », épreuve définitive du concours du grand prix de Rome, 1930. Les notes de ce paragraphe y font référence.

46. Les loges simples mesureraient 2,50 mètres de large et desservies par un couloir central de surveillance pour les concours ordinaires ; celles doubles mesureraient 5 à 6 mètres de longueur et seraient closes par un couloir latéral, pour les grands concours.

47. Citons « Un grand amphithéâtre pour l'École des Beaux-Arts », premier essai du concours du grand prix de Rome, 1927.

années cinquante, expriment le besoin de faire évoluer les méthodes et outils pédagogiques : un amphithéâtre doté d'équipements permettrait des projections cinématographiques⁴⁸ ; des ateliers de spécialisation, notamment de maquettes⁴⁹, initieraient les élèves à la manipulation des volumes et à de nouveaux procédés de représentation ; des galeries d'exposition de matériaux⁵⁰ renforceraient la culture technique de la formation. Dans les années soixante, cultivant le lien particulier qui l'unit à l'Amérique, l'École des Beaux-Arts pourrait également accueillir un centre et atelier d'architecture franco-américain⁵¹. Dans le contexte de réforme des années soixante, il est proposé de « créer de nouvelles écoles appliquant des principes d'enseignement différents de ceux qui existent [à l'École des Beaux-Arts]⁵² », mais les dispositifs spatiaux et donc pédagogiques demeurent toutefois fidèles aux principes du mandarinat et de la pédagogie de l'émulation, hérités d'une longue tradition Beaux-Arts.

Rapprocher les concours scolaires des réformes de l'enseignement de l'architecture qui ont jalonné le XX^e siècle a permis de valider l'hypothèse de la mise en abîme de l'histoire de la section d'architecture de l'École des Beaux-Arts à travers les concours scolaires, qui traduit davantage une image réduite de la réalité qu'une recherche alternative au modèle Beaux-Arts. Le climat de réforme de l'enseignement de l'architecture au cours des années cinquante et soixante trouve particulièrement écho dans les concours, davantage que les mesures prises au début du siècle pour la création des ERA et dans les années quarante pour la double réforme de l'enseignement et de la profession. Les sujets, à travers les dispositifs spatiaux évoqués, soulignent notamment la difficulté qu'éprouve la tutelle de l'École des Beaux-Arts à réviser un système pédagogique hérité de l'Académie – parfois explicitement qualifié de « magnifique et continu⁵³ » – et à se rapprocher du système universitaire. Certains sujets augurent également l'après-68, tel qu'« Un campus universitaire⁵⁴ » et « L'entrée principale d'une nouvelle école nationale supérieure d'architecture⁵⁵ ». Le premier, proposé en 1967, exclut l'enseignement de l'architecture et scelle la rupture entre le système universitaire et la discipline architecturale, celle-ci étant dispensée au sein des Unités pédagogiques instaurées à partir de 1969⁵⁶ ; le second, proposé en 1966, évoque la dénomination effectivement donnée aux établissements en 2005.

48. « Une école nationale des Beaux-Arts », sujet du concours Redon, 1956.

49. *Ibid.*

50. « Une école des arts », concours d'émulation, rendu de première classe, 1956.

51. « Centre et atelier d'architecture franco-américain », concours pour le prix des anciens élèves américains de l'atelier Laloux, 1961.

52. « Une école d'architecture », concours d'émulation, rendu de première classe, 1964-1965

53. « Une affiche », concours d'ornement et d'ajustement - prix des fondations Rougevin et Henri-Eustache, 1955.

54. « Un campus universitaire », concours Bigot, 1967.

55. « L'entrée principale d'une nouvelle école nationale supérieure d'architecture », premier essai du concours du grand prix de Rome, 1966.

56. Éléonore Marantz, Guy Lambert (dir.), *Architectures manifestes. Les écoles d'architecture en France depuis 1950*, Genève, MétisPresses, mai 2018, 272 p.

L'analyse pourrait être déclinée pour d'autres thèmes, notamment celui de la profession. Si de nombreux sujets portent des intitulés explicites, comme le diplôme d'architecte⁵⁷ ou les structures d'accueil⁵⁸, d'autres, consacrés aux sociétés professionnelles, sont plus subtils à décrypter. Citons l'évocation implicite qui est faite à la Société centrale des architectes lorsqu'il s'agit de concevoir « La maison de l'architecte, centre de réunion d'un groupement de sociétés savantes⁵⁹ » pour « une Société académique d'architecture, dont le nombre des membres est limité à 300⁶⁰ », ainsi qu'« Un Hôtel particulier d'une société d'architectes⁶¹ » la même année où la SCA devient l'Académie d'architecture. Si ces sujets confirment l'idée d'une emprise de l'enseignement avec la réalité, certains autres appartiennent au registre de l'utopie. « Une villa de retraite pour les artistes⁶² » est une subtile manière de recréer un microcosme Beaux-Arts par-delà les murs de l'école et le temps de la scolarité. Le caractère vaporeux, décontextualisé, voire autarcique de ce type de sujet, rappelle la volonté de maintenir une culture élitiste et la formation de l'architecte-artiste.

Amandine DIENER

Maître de conférences, Institut de Géoarchitecture, Université de Bretagne Occidentale
Laboratoires Géoarchitecture (EA 7462, UBO) / Arche (EA 3400, UDS)

57. Citons « Le dessin du Brevet de Diplôme d'Architecte » concours d'émulation, esquisse de première classe, 1908 ; « Le diplôme d'Architecte », concours d'ornement et d'ajustement - prix des fondations Rougevin et Eustache, 1951.
58. Citons « Une agence temporaire d'architecture », concours d'émulation, esquisse de seconde classe, 1919 ; « L'agence des travaux dans un grand chantier », concours d'émulation, rendu de seconde classe, 1937 ; « La maison du bâtiment », concours Redon, 1963 ; « Les bureaux d'un architecte », avant-projet, seconde classe, 1965.
59. « La maison de l'architecte, centre de réunion d'un groupement de sociétés savantes », deuxième essai du concours du grand prix de Rome, 1932.
60. *Ibid.*
61. « L'hôtel particulier d'une société d'architectes », concours d'émulation, rendu de première classe, 1953.
62. « Une villa de retraite pour les artistes », concours Roux, 1934.

